



# Termes de Référence pour le recrutement d'un cabinet de traduction et d'interprétation pour le projet ROGEAP

**Projet :** Projet Régional d'Accès à l'Electricité Hors-Réseau (ROGEAP)

**Objet :** recrutement d'un cabinet de traduction et d'interprétation

**Type de Contrat :** Contrat de prestation intellectuelle

**Durée du contrat :** un (01) an renouvelable

**Rémunération :** au temps passé

## 1. Contexte du projet

Le Projet Régional d'accès à l'électricité Hors Réseau (ROGEAP) vise à accroître l'accès aux services d'électricité durables dans les quinze pays membres de la CEDEAO et dans quatre autres pays (à savoir le Cameroun, le Tchad, la Mauritanie et la République centrafricaine) pour les ménages, les entreprises et dans certains cas, les établissements publics de santé et d'éducation dans le cadre d'un programme pilote.

Si l'Afrique subsaharienne souffre d'un manque d'accès à des services d'électricité fiables, ce déficit est plus prononcé dans la région de l'Afrique occidentale et centrale, notamment dans des pays comme la République centrafricaine (RCA), le Tchad, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Niger et la Sierra Leone. En outre, l'accès des ménages à l'électricité varie considérablement entre les zones urbaines et rurales.

L'amélioration de l'accès à l'énergie, en particulier pour les groupes marginalisés et défavorisés et les régions en retard, est essentielle pour parvenir à un développement durable et inclusif et réduire la pauvreté. Les systèmes solaires autonomes représentent un marché potentiel important en Afrique occidentale et centrale. Actuellement, moins de 3 % de la région est desservie par des systèmes solaires autonomes, soit l'équivalent d'environ 5 millions de consommateurs. L'évaluation du marché réalisée en 2018 a identifié qu'environ 31 millions de ménages pourraient être électrifiés à l'aide de systèmes solaires autonomes en Afrique occidentale et centrale. La valeur potentielle du marché solaire domestique est estimée à environ 6,6 milliards de dollars US. L'évaluation a



également identifié environ 800 000 établissements d'enseignement et de soins de santé qui pourraient être électrifiés avec des systèmes solaires autonomes, avec une estimation d'investissement de 1,5 milliard de dollars US.

L'intégration des systèmes solaires autonomes dans le marché en Afrique occidentale et centrale se heurte à plusieurs obstacles du côté de l'offre. Ces obstacles découlent du fait que le marché de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est fragmenté, de la dispersion de l'habitat mais aussi à un manque de cadre politiques et réglementaires appropriés. On note aussi l'absence de mécanisme pour soutenir le développement de l'industrie solaire locale, un accès limité au financement et à un manque d'informations fiables sur la demande et la segmentation de la clientèle. En outre, la région n'a pas encore bénéficié de manière significative des technologies solaires photo voltaïques (PV) et des modèles commerciaux innovants tels que le système PAYGO par rapport à l'Afrique de l'Est. La promotion de l'électrification à l'aide de systèmes solaires autonomes nécessite une approche régionale harmonisée. Il s'agit d'établir un écosystème favorable aux entreprises afin d'attirer les investissements du secteur privé pour fournir de l'électricité aux personnes non connectées au réseau, y compris les ménages dirigés par des femmes avec des solutions décentralisées.

Le projet est financé par la Banque Mondiale et ses partenaires et comporte deux composantes :

- La composante 1 se concentre sur le développement d'un marché régional pour les systèmes solaires autonomes par l'établissement d'un cadre réglementaire favorable et en fournissant de l'assistance technique et financière aux entrepreneurs évoluant dans le domaine du solaire hors réseau.
- La composante 2 vise à faciliter l'accès au financement pour les entreprises de systèmes solaires autonomes par la mise en place d'une ligne de crédit et d'un mécanisme de garantie pour les banques commerciales de la zone UEMOA.

La CEDEAO et le Gestionnaire de Fonds assurent l'exécution de la composante 1, tandis que la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) met en œuvre la composante 2.

Afin d'assurer une bonne mise en œuvre du projet, il est indispensable que les documents préparés dans le cadre du projet soient traduits dans toutes les langues de travail de la CEDEAO (Anglais, Français et Portugais).

De même, il est nécessaire que l'interprétation soit assurée lors des réunions, séminaires et ateliers en présentiel ou en ligne.



Ces présents TDRs sont élaborés dans le cadre du recrutement d'un cabinet pour assurer la traduction des documents et l'interprétation lors des différentes rencontres physiques et virtuelles.

## **2. Objet de la consultation**

Le cabinet de traduction et d'interprétation (Français – Anglais - Portugais) sera chargé :

- (i) de traduire les différents documents qui sont rédigés dans le cadre du projet (dans les autres langues officielles de la CEDEAO) et
- (ii) d'assurer l'interprétation des allocutions et interventions des personnes lors des réunions, ateliers et séminaires (en présentiel ou en ligne), et aussi, de fournir, d'installer et d'assurer le bon fonctionnement des équipements d'interprétation

## **3. Responsabilités et tâches à accomplir**

### **3.1. En ce qui concerne la traduction**

Le cabinet retenu aura pour mission la traduction des rapports, documents ou matériel d'information soumis par le projet ROGEAP ainsi que tout autre document du français vers l'anglais et/ou le portugais et de l'anglais vers le français et/ou le portugais. Les normes de traduction attendues sont celles relatives aux standards de qualité internationaux.

Le cabinet travaillera sous la supervision de l'équipe en charge de l'implémentation du projet ROGEAP basée à Abuja, Nigéria et toute autre personne désignée par le projet.

Les tâches dans le cadre de la réalisation du mandat sont entre autres :

- i La traduction du français vers l'anglais et ou le portugais ;
- ii La traduction de l'anglais vers français et ou le portugais ;
- iii La traduction du Portugais vers l'anglais et ou le français.

A cet effet, les rapports et autres documents seront envoyés sous format Word au cabinet et la traduction renvoyée au projet ROGEAP pour une validation.

Les éventuelles modifications demandées devront être intégrées par le(s) traducteurs et ne feront pas l'objet d'une facturation supplémentaire.



### **3.2. En ce qui concerne l'interprétation**

Le cabinet retenu devra assurer une interprétation simultanée dans les différentes langues de la CEDEAO : anglais-français / français-anglais / anglais-portugais/ portugais-anglais / français-portugais / portugais-français de l'ensemble des discussions durant les réunions, ateliers, séminaires, conférences, organisés par le projet ROGEAP.

Le cabinet travaillera sous la supervision du projet ROGEAP et toute autre personne désignée par le projet.

Les tâches dans le cadre de la réalisation du mandat sont entre autres :

- i Prise de connaissance de la documentation préalablement aux réunions, ateliers, séminaires, conférences, organisés par le projet ROGEAP ;
- ii Présence des interprètes sur les lieux ou en ligne 30 minutes avant le démarrage ;
- iii Interprétation simultanée de l'ensemble des discussions dans les langues demandées durant les réunions, ateliers, séminaires, conférences, organisés par le projet ROGEAP ;
- iv Fourniture des équipements d'interprétation simultanée pour les réunions physiques.

### **4. Critères de sélection du consultant**

Les critères de sélection du cabinet d'interprétation seront basés sur la qualification des consultants. De ce fait le Consultant retenu est invité à remettre une proposition technique et financière.

Pour la présente mission, le consultant devrait identifier des experts très chevronnés pour constituer une équipe de traducteurs et d'interprètes.

- Avoir au moins une expérience de 3 ans dans les domaines de l'interprétation simultanée et de la traduction de documents complexes et volumineux ;
- Avoir exécuté au moins 3 missions similaires d'interprétation pour le compte d'une institution reconnue lors d'une réunion physique ;
- Avoir exécuté au moins 2 missions similaires d'interprétation pour le compte d'une institution reconnue lors d'une réunion virtuelle ;
- Avoir traduit au moins deux documents complexes et volumineux pour le compte d'une institution reconnue, y compris l'assurance de la qualité de l'exécution de ces travaux de traduction ;
- Être en mesure de mobiliser une équipe d'interprétation simultanée ou de traduction dans des délais très courts ;



- Avoir une expérience dans le domaine de l'énergie renouvelable et les systèmes solaires hors réseau, serait un atout ;
- Expérience dans la traduction des documents de la CEDEAO et ou de la Banque mondiale serait un atout.

## 5. Durée de la mission et rémunération

La présente mission est prévue pour une durée d'un an (01) renouvelable pendant la durée du projet sur la base d'une évaluation satisfaisante des prestations passées. Toutefois, le consultant ne travaillera que sur sollicitation du projet ROGEAP.

Les rémunérations se feront sur la base des prestations fournies et conformément aux prix unitaires indiqués dans la proposition financière ou, le cas échéant, retenus après négociation du contrat.

## 6. Procédure de soumission

Les cabinets intéressés sont invités à manifester leur intérêt en transmettant les documents ci-après :

- **Présentation du cabinet**
- **Liste des expériences similaires**
- **Preuves d'expériences similaires (attestations de service fait, copies de contrats, attestations de bonne exécution)**
- **Liste du personnel avec les CV**

Les manifestations d'intérêt portant l'objet recrutement d'un cabinet de traduction et d'interprétation doivent être soumises par **voie électronique** à l'adresse [rogeapprocurement@ecowas.int](mailto:rogeapprocurement@ecowas.int) et copier [ombacke@ecowas.int](mailto:ombacke@ecowas.int); [selhadji@ecowas.int](mailto:selhadji@ecowas.int); [eaka@ecowas.int](mailto:eaka@ecowas.int) au plus tard le **9 Mars 2023 à 12 heures 00 minutes GMT+1**

Toute demande de clarification doit être envoyée par **voie électronique** à l'adresse [rogeapprocurement@ecowas.int](mailto:rogeapprocurement@ecowas.int) et copier [ombacke@ecowas.int](mailto:ombacke@ecowas.int); [selhadji@ecowas.int](mailto:selhadji@ecowas.int); [eaka@ecowas.int](mailto:eaka@ecowas.int) au plus tard le **03 mars 2023 à 12 heures 00 minutes GMT+1** .